

NOTE D'ENJEUX AVIFAUNISTIQUES

NATURA 2000

Dans le cadre d'une course de motocross sur circuit
sur la commune de Faye-sur-Ardin (79)

Évaluation sommaire des principaux enjeux avifaunistiques

Janvier 2026

Rédactrice :

Odeline Florens, Chargée de mission espaces protégées des Deux-Sèvres, 07 56 47 05 27.
natura2000@ornitho79.org

Objet : synthèse succincte des principaux enjeux ornithologiques dans le cadre d'une course de motocross sur circuit sur la commune de Faye-sur-Ardin. La manifestation se situe en intégralité à l'intérieur de la Zone de Protection Spéciale « Niort Nord-Ouest » (FR5412013).

Contexte et principaux enjeux avifaunistiques :

Nous nous intéressons ici aux enjeux avifaunistiques dans le cadre de la procédure d'évaluation d'incidence Natura 2000. L'analyse s'appuie sur les données du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS).

Le réseau NATURA2000 a pour objectif de préserver la biodiversité sur l'ensemble des territoires des États membres de l'Union Européenne. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. En Deux-Sèvres, Les sites Natura2000 représentent 18 % du territoire, la moitié de la population du Département vit dans une commune concernée par un site Natura2000.

La Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Plaine de Niort Nord-Ouest » s'étend sur 13 communes et est répartie entre les Deux-Sèvres à 72% et la Vendée à 28 %. Ce site Natura2000 fait partie de ces paysages qui prennent une place importante dans notre région et qui sont marqués en terme de dynamique par deux phénomènes actuellement parmi les plus porteurs de transformation : les évolutions de l'agriculture d'une part et le développement urbain et péri urbain d'autre part.

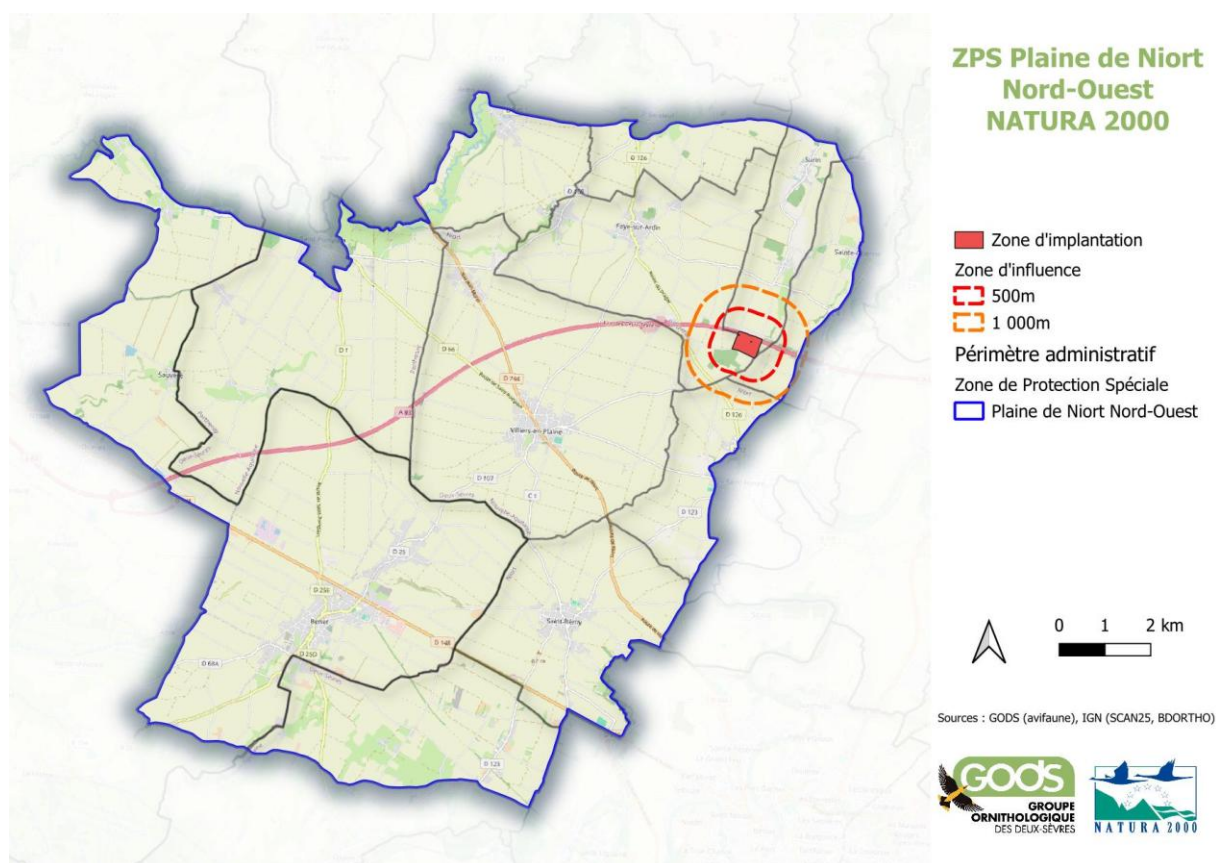
Ce sont 30 espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux (2009/147/CE) qui ont été inventoriées sur les 155 espèces recensées sur le site Natura2000. Les zones de grandes plaines accueillent les espèces d'intérêt communautaire les plus emblématiques du site telles que le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), le Busard cendré (*Circus pygargus*), ainsi que l'Œdicnème criard (*Burhinus oedicnemus*).

Pour plus d'informations, le site internet : <https://plaine-niort-nord-ouest.n2000.fr/>

Éléments de contexte

Le projet de course motorisée se situe sur une piste permanente au sud-est de Faye-sur-Ardin. La parcelle concernée par le projet est localisée entre des parcelles agricoles et l'A83. La piste fait l'objet de courses régulières tout au long de l'année et de manifestations ponctuelles de plus grande ampleur. **Cette note d'enjeux concerne une manifestation ce tenant au printemps (fin mars 2026).** Elle a pour objet d'aider l'organisateur à éviter ou à défaut réduite les impacts sur les espèces, en l'occurrence **ici d'adapter le trajet d'accès au circuit aux enjeux de la période de début de reproduction des espèces** et de rappeler le stricte respect des parcelles habituellement occupées par les motos et les participants.

Cette synthèse s'appuie sur les observations issues des bases de données du GODS des 10 dernières années.



Carte 1 : Localisation du projet au sein de la ZPS

Le projet s'implante au sein d'un secteur de contractualisation de mesures agro-environnementales à destination, entre autres, de l'Outarde canepetière, dans l'espoir d'un retour de nidification dans la zone et de reconquête du milieu par l'espèce. La manifestation est située dans une zone de nidification et de rassemblement automnal d'espèces dites « d'openfields » (affectionnant les milieux de plaine agricole ouverte) ayant entraîné la désignation de la Zone Natura 2000 : plus particulièrement l'Outarde canepetière, l'Édicnème criard, les Busards ou encore la Pie-grièche écorcheur.

Analyse des enjeux avifaunistiques du projet

Sur le site d'implantation :

- Aucune espèce d'intérêt communautaire

Sur la zone d'influence rapprochée (500 m) :

- Œdicnème criard
- Busard cendré
- Busard Saint Martin
- Busard des roseaux
- Pluvier doré (hivernant)

Sur la zone d'influence résiduelle (jusqu'à 1 km) :

- Œdicnème criard
- Busard cendré
- Busard Saint Martin
- Busard des roseaux
- Pie-grièche écorcheur
- Pluvier doré (hivernant)

Cette analyse succincte est développée ci-dessous. En effet l'évènement est situé dans un territoire à enjeux importants pour les oiseaux de plaine, aussi, dans l'esprit des zones Natura 2000, **nous invitons les porteurs de projet, leurs prestataires et les usagers des sites à en prendre connaissance. A cette période les enjeux concernent le début de période de reproduction** (arrivée sur les sites de reproduction, selon le cycle de vie de chaque espèce).

Outarde canepetière



Il n'y a pas de données d'Outarde canepetière, *Tetrax tetrax*, recensées dans les bases accessibles autour du projet. Espèce menacée (EN), migratrice, elle est fortement dépendante des milieux ouverts et des pratiques agricoles. L'urbanisation a un effet « barrière » sur son territoire et les infrastructures peuvent empêcher ses déplacements.

Œdicnème criard

Le secteur est en revanche fréquenté par l'**Œdicnème criard**, *Burhinus oedichnemos*, **nicheur au printemps dès le périmètre de 500 mètres et même assez proche du site**. Migratrice, cette espèce très mimétique arrive au printemps et niche sur un sol dénudé et sec, ce qui peut entraîner une destruction involontaire des œufs par les activités humaines.



Ici il sera nécessaire d'orienter l'afflux de participants et de spectateurs pour éviter la fréquentation et un passage inhabituel dans les zones habituelles de reproduction, notamment pour cette espèce.

Busards

Le **Busard Saint-Martin**, *Circus cyaneus*, le **Busard cendré**, *Circus pygargus* et le **Busard des roseaux**, *Circus aeruginosus*, sont présents dans la zone d'influence du site de l'évènement. Des individus ont été observés à moins de 500 mètres pour les 3 espèces et **nicheur certain pour le Busard cendré**. Ces espèces nichent au sol dans les cultures et se nourrissent de rongeurs et d'insectes.



Pluvier doré

Le **Pluvier doré**, *Pluvialis apricaria*, est présent dans la zone d'influence du projet. Cette espèce en forte régression hiverne majoritairement en Europe, où elle recherche des zones d'alimentation et de repos dans les prairies rases.



Pie-grièche-écorcheur



La nidification de la **Pie-grièche écorcheur**, *Lanius collurio*, est connue dans la zone d'influence du projet. Cette espèce, objet d'un Plan National d'Action, bénéficie de la présence de haies d'épineux et de prairies.

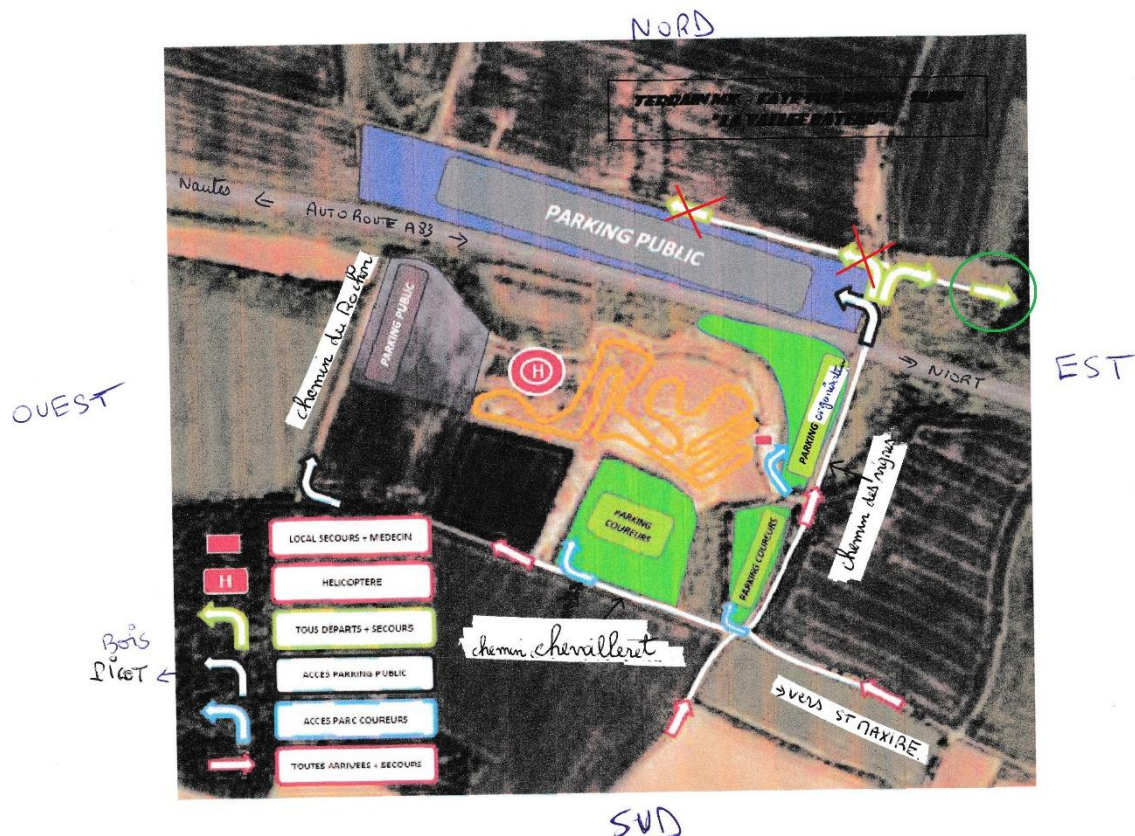
Nous mentionnons aussi pour information les autres espèces prioritaires et d'intérêts localisées autour du projet en Annexe.

Inévitablement, le projet créera localement lors de l'évènement une zone d'évitement perturbant les Oiseaux de Plaine au moins dans les 200 à 500 mètres périphériques.

Préconisations concernant l'évènement :

Pour limiter l'impact, nous recommandons :

- **d'une part de privilégier un accès au circuit évitant les zones à enjeux printaniers, c'est-à-dire d'orienter l'accès par le Sud, via les routes départementales et en évitant la zone nord (en particulier la route de Faye et des Alleufs, secteur de Surin, entre Sainte-Ouene et Faye-sur-Ardin) et la zone ouest. Par rapport au plan communiqué, il serait préférable que la sortie du parking s'effectue uniquement pas l'est, permettant de rejoindre rapidement la D12 et évitant les zones à enjeux ;**
- **d'autre part, d'assurer un strict respect du périmètre du circuit et du parking et d'envisager une communication envers les usagers (voir préconisations).**



Carte 2 : Accès communiqués par l'organisateur, annoté des sorties à éviter / privilégier

L'organisation d'une course de motocross sur circuit génère du bruit, source de dérangement pour les espèces du site. Du fait du caractère permanent du circuit et de son utilisation régulière, certains individus peuvent toutefois être déjà accoutumés à cette activité, le dérangement pourrait être lié à une fréquentation ponctuellement supérieure sur et aux abords du circuit.

Il est nécessaire d'informer les participants qu'ils sont sur un site Natura 2000 et de leur demander de strictement se limiter aux espaces prévus pour le stationnement et la course, afin de ne pas déranger des espèces protégées qui pourraient fréquenter les parcelles adjacentes, car la période correspond aux arrivées sur site de reproduction, notamment pour l'Œdicnème criard.

Recommandations de portée générale concernant l'emplacement en zone Natura 2000 :

Il est recommandé de contacter la structure animatrice du site en amont si vous envisager un évènement, des travaux ou modifications du site ou de son usage, afin d'échanger sur les périodes et les modalités de moindre incidence. Les généralités ci-dessous sont données à titre indicatif et leur pertinence dépend de chaque cas :

- Périodes de travaux ;
- Conservation des haies et des arbres ;

- Gestion écoresponsable des espaces et information des usagers.

Conclusion :

Ce projet d'évènement sur la commune de Faye-sur-Ardin est localisé sur la ZPS « Plaine de Niort Nord-Ouest ». Les **principaux enjeux concernant l'avifaune** sont le dérangement potentiel lié à l'accès au circuit et à une fréquentation ponctuellement supérieure du site. Il **est nécessaire d'orienter les participants et spectateurs sur un trajet de moindre impact pour l'accès au circuit et de les informer sur le strict respect des espaces prévus pour le stationnement et la course, afin de ne pas déranger des espèces protégées en période de reproduction.**

Bibliographie :

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, BERTHOME JF, coord. (2011) - Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR5412014 ZPS Plaine d'Oiron-Thénezay. GODS, Niort, 2011, 128 p.

Ligue pour la Protection des Oiseaux, POIREL C, (2020) 3ème plan nation d'actions en faveur de l'Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*).



Annexe : Liste des autres espèces avec leur statut observées ces 10 dernières années autour du projet (périmètre de 500 mètres).

Nom espèce	Liste rouge des oiseaux nicheurs de France	Liste rouge des hivernants nicheurs de France	Directive Oiseaux	Déterminant nicheur en Poitou-Charentes	Déterminant hivernant en Poitou-Charentes	tendance
Accenteur mouchet	LC					Déclin modéré
Alouette des champs	NT	LC	II/2			Déclin modéré
Bergeronnette grise	LC					Stable
Bergeronnette printanière	LC					Stable
Bouscarle de Cetti	NT					Stable
Bruant jaune	VU					Déclin modéré
Bruant proyer	LC					Déclin modéré
Bruant zizi	LC					Stable
Busard Saint-Martin	LC		I	OUI	OUI	Déclin modéré
Busard cendré	NT		I	OUI		Déclin modéré
Busard des roseaux	NT		I	OUI	10	Stable
Buse variable	LC					Stable
Caille des blés	LC		II/2			Déclin modéré
Canard colvert	LC	LC	II/1 & III/1		300	Augmentation modérée
Chardonneret élégant	VU					Déclin modéré
Cochevis huppé	LC			OUI		Stable
Corneille noire	LC		II/2			Augmentation modérée
Coucou gris	LC					Déclin modéré
Faisan de Colchide	LC		III/1			Augmentation modérée
Faucon crécerelle	NT					Déclin modéré
Fauvette grisette	LC					Déclin modéré
Fauvette à tête noire	LC					Augmentation modérée
Geai des chênes	LC		II/2			Augmentation modérée
Gobemouche gris	NT					Stable
Gobemouche noir	VU			OUI		Incertain
Goéland leucophaée	LC		II/2			Incertain
Grive draine	LC		II/2			Stable
Grive litorne	LC	LC	II/2	OUI		Incertain
Grive musicienne	LC		II/2			Stable
Grosbec casse-noyaux	LC					Augmentation

						modérée
Hirondelle rustique	NT					Déclin modéré
Huppe fasciée	LC					Stable
Hypolaïs polyglotte	LC					Augmentation modérée
Héron cendré	LC			OUI		Stable
Linotte mélodieuse	VU					Stable
Loriot d'Europe	LC					Stable
Martinet noir	NT					Déclin modéré
Merle noir	LC		II/2			Augmentation modérée
Milan noir	LC		I			Augmentation modérée
Moineau domestique	LC					Stable
Mésange bleue	LC					Augmentation modérée
Mésange charbonnière	LC					Augmentation modérée
Mésange noire	LC			OUI		Stable
Mésange à longue queue	LC					Stable
Oedicnème criard	LC		I	OUI	OUI	Augmentation modérée
Perdrix grise	LC		III/1			Déclin modéré
Perdrix rouge	LC		II/1 & III/2			Déclin modéré
Pic vert	LC					Déclin modéré
Pic épeiche	LC					Augmentation modérée
Pic épeichette	VU			OUI		Déclin modéré
Pie bavarde	LC		II/2			Augmentation modérée
Pie-grièche écorcheur	NT		I	OUI		Stable
Pigeon biset domestique	DD		II/1			Augmentation modérée
Pigeon colombin	LC		II/2	OUI		Augmentation modérée
Pigeon ramier	LC	LC	II/1 et III/2			Augmentation modérée
Pinson des arbres	LC					Augmentation modérée
Pipit farlouse	VU	DD		OUI		Déclin modéré
Pouillot fitis	NT			OUI		Déclin modéré
Pouillot véloce	LC					Déclin modéré
Roitelet à triple bandeau	LC					Augmentation modérée
Rossignol philomèle	LC					Stable
Rougegorge familier	LC					Déclin modéré

Sittelle torchepot	LC					Stable
Tarier des prés	VU			OUI		Déclin modéré
Tourterelle des bois	VU		II/2	OUI		Déclin modéré
Tourterelle turque	LC		II/2			Augmentation modérée
Traquet motteux	NT			OUI		Incertain
Troglodyte mignon	LC					Déclin modéré
Vanneau huppé	NT	LC	II/2	OUI	260	Stable
Verdier d'Europe	VU					Déclin modéré
Épervier d'Europe	LC					Stable
Étourneau sansonnet	LC	LC	II/2			Augmentation modérée

Légende :

Classification UICN :

Espèces menacées d'extinction : En danger critique (**CR**), En danger (**EN**), Vulnérable (**VU**).
 Espèces Quasi menacée (NT), Préoccupation mineure (LC), Données insuffisantes (DD), Non évaluée (NE).

Les listes rouges sont établies par l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), organisme non gouvernemental international. Elles établissent la situation précise de chaque espèce, afin de surveiller l'évolution des menaces qui pèsent sur elle et d'identifier les priorités d'actions.

La Directive Oiseaux (2009/147/CE) remplace celle de 1979 et concerne la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages du territoire européen, notamment par la mise en place de zones de protection spéciale, dans une idée de réseau écologique transfrontalier.